



**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS  
(SEANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé, en séance publique dans les bureaux de l'Agence Urbaine d'Agadir, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ci-après selon le planning suivant :

N° d'appel d'offres	Objet	Estimation du Coût en DH	Caution en DH	Date et heure d'ouverture des plis
03/2017	Identification des modes d'interventions urbanistiques dans les zones montagneuses de la commune de DRARGA	400.000,00	5.000,00	04 Décembre 2017 à 10h00
04/2017	Etude de requalification urbaine de Commune de LQLIAA	450.000,00	5.000,00	04 Décembre 2017 à 11h30
05/2017	Prises de vues aériennes numériques et établissement des orthophotos et restitutions numériques relatives à une partie des communes suivantes : Imouzzar, Imssouane, Assaka, sidi bibi, Ait Amira, Sidi Boushab et Ait Milk.	400.000,00	5.000,00	04 Décembre 2017 à 15h00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés auprès du Département Administratif et Financier de l'Agence Urbaine d'Agadir, Sis Immeuble Ibnou Toufail, Avenue Moulay Abdellah, B.P 36/S, Agadir, ou obtenu en adressant une demande à la même adresse par Fax ou mail (Fax : 0528 84 70 79, Email : [aua@aua.ma](mailto:aua@aua.ma)), ou télécharger à partir du Site Web de l'Agence Urbaine d'Agadir : [www.aua.ma](http://www.aua.ma), ou à partir du site Web du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être envoyés par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Agence Urbaine d'Agadir du 28/04/2014.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26, 27 et 28 du règlement précité.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de l'Agence Urbaine d'Agadir ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- Soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis, séance tenante et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement précité, à savoir :

**-Le Dossier administratif comprenant:**

- ✓ La déclaration sur l'honneur dûment signée conformément au modèle donné dans le dossier d'appel d'offres ;
- ✓ L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu.

**-Le dossier technique, le dossier additif, l'offre technique et l'offre financière doivent comprendre toutes les pièces demandées au dossier de l'Appel d'Offres.**